

Journée d'échanges « Les fonds européens »



Compte-rendu de la journée d'échanges
Les fonds européens – mardi 29 mars 2011



Sommaire

Introduction	3
I/ Présentation des fonds européens	5
A- Le FEDER	5
B- ALCOTRA – MED	8
a) <u>Programme ALCOTRA 2007-2013</u>	8
1- Les territoires éligibles	8
2- Les bénéficiaires	9
3- Budget	9
4- Axes stratégiques	9
5- Typologies de projets	10
6- Autorités du programme	10
7- Calendrier	10
8- Contacts ALCOTRA	10
b) <u>Programme MED 2007-2013</u>	11
1- Espace de coopération	11
2- Bénéficiaires	11
3- Budget	12
4- Objectif général	12
5- Axes	12
6- Programmation	12
7- Autorités du programme	12
8- Calendrier	12
9- Contacts MED	13
c) <u>Politique de voisinage 2007-2013</u>	13
1- Territoires éligibles	13
2- Bénéficiaires	14
3- Budget	14
4- Priorités	14
5- Les projets	14
6- Autorités du programme	14
7- Calendrier	15
8- Contacts IEVP	15
C- FSE – LIFE – PCRD	17
a) <u>Les fonds structurels : Exemple du FSE</u>	17
b) <u>Les programmes intra-communautaires : Exemples du LIFE et du PCRD</u>	19
1- Le LIFE	19
2- Le 7° PCRD	21
II/ Témoignages	22
a) <u>ECOREM</u>	22
1- Le projet	22
2- Le vécu d'ECOREM en tant que porteur de projet	22
b) <u>LPO PACA</u>	23
1- Les projets	23
2- Le vécu de la LPO en tant que porteur de projet	23
c) <u>CDMM</u>	23
1- Le projet	23
2- Le vécu du CDMM en tant que porteur de projet	24
Quelques points essentiels à retenir...	25

Introduction

Le *GRAINE PACA*, réseau régional pour l'Education à l'Environnement vers un Développement Durable, a organisé le mardi 29 mars 2011 une **demi-journée d'échanges sur les fonds européens applicables en région PACA dans le domaine de l'environnement**.

Cette demi-journée d'échanges poursuivait un double objectif : dans un premier temps, informer sur les fonds européens applicables en région PACA dans le domaine de l'environnement à travers une présentation générale réalisée conjointement par *Céline Thomas* (DREAL), *Laetitia Arnaud* (Région PACA) et *Sandrine Halbedel* (ARPE). Dans un second temps, les témoignages de *Jean-Louis Baude* (ECOREM) et *Magali Goliard* (LPO PACA) devaient permettre d'identifier les avantages et les difficultés liées à la mise en œuvre d'un financement européen par une association d'EEDD.



Objectifs :

- Mieux connaître les fonds européens applicables en Région PACA dans le domaine de l'environnement,
- Comprendre les avantages et les limites de la mise en œuvre d'un financement européen,
- Echanger sur les expériences de différentes associations.



Programme de la demi-journée d'échanges :

13h30 : Accueil

13h45 : Introduction

14h : Intervenants

Céline Thomas, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) : service instructeur : 20'

Introduction à la politique de cohésion et son objectif compétitivité + PO FEDER

Laetitia Arnaud, Région PACA, Service Europe : 20'

Présentation des programmes européens de coopération ALCOTRA, MED, IEVP Bassin Maritime Méditerranéen.

Sandrine Halbedel, Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE), porteur de projet : 20'
LIFE + FSE + PCRD

15h: Témoignages

ECOREM : 20'

Projet : développer une plateforme d'échanges et de ressources accessible aux acteurs de l'EDD concernés par le milieu littoral et marin méditerranéen ainsi qu'au grand public afin de permettre le développement de projets communs.

LPO PACA : 20'

Projets :

- Conservation des puffins sur les îles d'Hyères : LIFE Nature 2003-2007
- Conservation des faucons crécerellettes France/Espagne : LIFE Transfert 2005-2009

16h30 : Clôture



Liste des personnes présentes à cette demi-journée d'échanges :

- BELLANGER Estelle, **Méditerranée 2000**
- CLOUET-PAGES Cécile, **UDVN 13**
- TOUITOU Magali, **Environnement et Partage**
- BAUDINOT Marjorie, **Environnement et Partage**
- VEYRET Fabien, **AERE**
- CROIZEAU Maxime, **Colinéo-Assenemce**
- GIRAUD Caroline, **Centre de découverte du monde marin**
- GROSSET Johana, **Centre de découverte du monde marin**
- MAZURIE Laure, **Cap Marseille**
- CRILLON Jessica, **Cap Marseille**
- POZZO Isabelle, **Cap Marseille**
- FIORANI Agnès, **CPIE Alpes de Provence**
- POYET Sandrine, **GRAINE PACA**
- OUDIN Stéphanie, **Région PACA**

I/ Présentation des fonds européens

A/ Le FEDER

Intervention de **Céline THOMAS, DREAL**, STELAC (Service Territoires Evaluation, Logement, Aménagement, Connaissances)

Service instructeur

Mail : celine.thomas@developpement-durable.fr



La politique de cohésion de l'Union européenne

Principe : vise à réduire les écarts de développement entre les Régions de l'Union européenne (27 Etats membres – 268 régions)

Période de programmation : 2007/2013

Instruments financiers : **FEDER** et **FSE**, > 1/3 du budget UE, 308 milliards d'€

Stratégie de Lisbonne (2000) : économie de la connaissance, croissance économique durable, emploi, cohésion sociale

+ **Sommet de Göteborg** (2001) : dimension environnementale

☐ Trois composantes du développement durable

Politique déclinée en trois objectifs :

- *convergence* (FEDER et FSE) : faciliter le rattrapage des régions en retard de développement. En France, ne concerne que les régions d'outre-mer.

- *compétitivité régionale et emploi* (FEDER et FSE) : renforcer la compétitivité et l'attractivité des territoires. Concerne les régions les plus développées de l'Union.

- *coopération territoriale* (FEDER) (cf. intervention de Laetitia Arnaud): en complément des deux autres objectifs, avec 3 dimensions

- ✓ transfrontalière
- ✓ transnationale
- ✓ interrégionale

L'objectif compétitivité régionale et emploi :

Cet objectif vise à :

- avec le FSE : favoriser l'emploi, développer le formation et l'insertion professionnelle, lutter contre les discriminations

- avec le FEDER : renforcer la compétitivité et l'attrait des régions européennes en soutenant

- ✓ l'innovation
- ✓ la société de l'information
- ✓ l'esprit d'entreprise
- ✓ *la protection de l'environnement*
- ✓ la prévention des risques

L'objectif compétitivité régionale et emploi et son instrument financier FEDER:

En PACA :

- 1 programme opérationnel (PO) FEDER

- 2 programmes opérationnels inter-régionaux :

- ✓ le programme opérationnel interrégional Alpin (POIA) entre les régions PACA et Rhône-Alpes.

Autorité de gestion : Préfet PACA

Volets risques et énergie

- ✓ le programme opérationnel pluri-régional Rhône (POP Rhône) entre les régions PACA, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Bourgogne et Franche-Comté.

Autorité de gestion : Préfet Rhône-Alpes.

Volet risque inondations du Plan Rhône et, depuis 2009, qualité des milieux et énergie hydro / transport fluvial

Le programme opérationnel FEDER 2007-2013 :

Les thématiques eau et milieux aquatiques, biodiversité et paysages, et risques naturels

Une importance financière relative : 28,5M€ de FEDER, 9,4% du programme

- ✓ des choix d'intervention nécessairement ciblés
- ✓ des thématiques dont les enveloppes sont à ce jour inégalement consommées
- ✓ 2010, moment stratégique des révisions mi-parcours : *renforcement de l'axe environnement* de 1,5M€ de FEDER, ouvertures d'éligibilité présentées au Comité de suivi du 25 novembre

Des perspectives relativement claires pour la deuxième partie du programme

Domaine 3,2 : "eau et milieux aquatiques", 13,5 M€ de FEDER

Domaine programmé à 50% fin 2010.

- Démarches partenariales type SAGE, contrats de milieux, (notamment animation)
- Actions prioritaires du SDAGE (type études volumes prelevables, restauration des continuités piscicoles et sédimentaires (
- Renaturation de site (par exemple si PNR gestionnaire de site du CELRL)
- Lutte contre l'érosion littorale (études et travaux légers) dans le cadre de plans de gestion environnementaux ou de volets environnementaux de contrats de milieux littoraux) - ouverture d'éligibilité présentée au comité de suivi du 25 novembre 2010.

Les **porteurs de projet** sont essentiellement des Syndicats mixtes gestionnaires de milieux aquatiques.

Toutefois, d'autres structures peuvent obtenir du FEDER sur cette thématique. Ex : exposition itinérante sur la Durance, menée en partenariat avec l'URVN. En 2008, le Musée des Civilisations Européennes et Méditerranéennes (MuCEM) a conçu et réalisé une exposition itinérante sur la Durance. Associant de nombreux partenaires au sein d'un comité scientifique, cette exposition interactive et multimédia s'adresse au grand public et explore les multiples relations qui existent entre les hommes et la Durance, le long d'un parcours sensible, structuré autour des dates clés de la rivière.

Surfrider Foundation envisage également d'obtenir du FEDER pour un projet de mise en place d'un réseau de surveillance des eaux de baignade.

Question : Les contrats de canaux sont-ils éligibles ? Le FEDER cofinance les postes d'animation des contrats de canaux ou encore les travaux de régulation sur les installations de tête de canaux pour limiter les prélèvements à la source. En revanche, les autres infrastructures hydrauliques ne peuvent pas être financées.

Domaine 3,3 : "biodiversité et paysages",

Sur la thématique « biodiversité » l'éligibilité est plus large mais il y a moins de fonds disponibles. Les porteurs sont généralement des gestionnaires d'espaces naturels.

11 M€ de FEDER (+1,5M€ dans le projet de révision)

Domaine programmé à 70% fin 2010. Un problème de disponibilité de crédits commence à se poser.

Disparité d'avancement de la programmation entre :

- le thème de la connaissance (programmé à 36%)

- celui du soutien aux programmes d'action (programmé à 74%)

Pour les associations d'EEDD, l'entrée connaissance est la plus intéressante.

Sur le [thème de la connaissance](#), les projets peuvent concerner :

- la biodiversité (y compris compléments d'inventaires et acquisitions de connaissances sur les espèces invasives)
- les paysages (priorité encore peu mise en œuvre et pour laquelle les attentes sont fortes)

Sur le soutien aux programmes, les financements sont désormais attribués de manière sélective.

On peut néanmoins noter :

- le maintien du principe de taux de financements élevés sur l'animation des documents d'objectifs Natura 2000
- l'ouverture d'une éligibilité pour les études relatives à la biodiversité des territoires et aux continuités écologiques.

Les impératifs des projets :

Pour être finançables par du FEDER, les projets doivent :

- **correspondre aux priorités évoquées ci-dessus**
- **nécessiter un financement FEDER supérieur à 25 000 €**
- **commencer prochainement (mais ne pas être terminés au moment du dépôt du dossier complet de demande de subvention)**
- **satisfaire aux critères d'éco-conditionnalité de l'aide FEDER**
- **prévoir une publicité européenne**
- **répondre aux exigences de suivi sur la réalisation des actions**

Pour plus d'information, votre interlocuteur DREAL :

Anaïs BRANCHEREAU,

Mail : anais.branchereau@developpement-durable.gouv.fr

Le dossier type est téléchargeable sur le site www.europe-en-paca.eu

Sur ce site vous trouverez également des exemples de projets financés par du FEDER.

B/ ALCOTRA – MED

Intervention de **Laetitia ARNAUD-BEDOUET**, Région PACA
Point de contact national Programme MED
Tél : 04 88 10 76 39 Mail : larnaud@regionpaca.fr



a) Programme ALCOTRA 2007-2013

ALCOTRA est un programme de coopération transfrontalière le long de la frontière continentale entre la France et l'Italie.

I- Les territoires éligibles



En France :

- Départements de la Savoie et de la Haute Savoie (Région Rhône Alpes)
- Départements des Hautes Alpes, des Alpes de Haute Provence et des Alpes Maritimes (Région PACA)

Zones adjacentes :

- Départements de l'Ain, de l'Isère et de la Drôme (Rhône-Alpes)
- Départements du Vaucluse et du Var (PACA)

En Italie :

- Région autonome du Val d'Aoste
- Provinces de Turin et de Cuneo (Région Piémont)
- Province d'Impéria (Région Ligurie)

Zones adjacentes :

- Provinces de Biella, Vercelli, Asti, Alessandria (Piémont)
- Province de Savone (Ligurie)

Les territoires admissibles au titre de la flexibilité : certains départements et provinces sont admissibles au financement lorsque les actions menées ont une retombée dans les zones transfrontalières admissibles au programme.

En France : les départements du Rhône et des Bouches du Rhône

En Italie : la Province de Gênes

2- Les bénéficiaires

- Collectivités locales
- Universités, écoles et établissements de formation
- Parcs naturels régionaux et associations de protection de la nature
- Services de transport, artisans, associations culturelles, hôpitaux...

3- Budget

FEDER total : 149,6 M €

FEDER France : 62 M €

4- Axes stratégiques

Un objectif global : améliorer la qualité de vie des populations, le développement durable des systèmes économiques et territoriaux et la coopération dans les domaines sociaux, économiques, culturels et environnementaux.

Axe 1 : Développement et innovation

Axe 2 : Protection et gestion du territoire

Axe 3 : Qualité de vie

Les structures d'EEDD sont plus particulièrement concernées par l'axe 2, « Protection et gestion du territoire ».

AXE 2 : Protection et gestion du territoire

2.1 : Ressources du territoire

Objectif : poursuivre la préservation et la gestion de la biodiversité, du patrimoine naturel, des espaces urbains, périurbains et ruraux, à travers un parcours graduel qui va de l'approfondissement des connaissances déjà acquises, à la mise en réseau, à la programmation et à la réalisation d'actions innovantes.

Objectifs spécifiques :

- approfondir la connaissance sur les thèmes de l'environnement
- sensibiliser la population au développement durable et à l'environnement
- définir des politiques et des interventions de planification et de gestion commune
- atténuer les effets de la pollution
- utiliser de manière durable les ressources naturelles

2.2 : Prévention des risques

Objectif : *coordonner et améliorer l'efficacité des dispositifs de prévention des risques naturels et technologiques et des interventions d'urgence, en approfondissant et en divulguant les connaissances, en renforçant l'information aux populations et en consolidant les relations entre les structures opérationnelles.*

5- Typologies de projets

Projets de coopération dits « simples » : 2 partenaires au minimum, 1 seule thématique de coopération

Projets de coopération dits « stratégiques » : 1 thématique prioritaire, le caractère restreint des porteurs éligibles et 1 envergure géographique.

Plans intégrés transfrontaliers (P.I.T) : au moins 2 partenaires, un territoire déterminé, un plan d'actions commun, plusieurs thématiques d'intervention pour une période pouvant aller jusqu'à 3 ans.

6- Autorités du programme

Autorité de gestion : Région Piémont (Turin)

Autorité nationale : SGAR PACA

Secrétariat technique conjoint : Menton

7- Calendrier

Reste environ 10 millions d'euros

50 projets en cours

21 juin 2011 : Comité de suivi

8- Contacts ALCOTRA

Patrick COMBRISSE

Région PACA

Service Coopération Territoriale Européenne et Internationale

Tél : 04 91 57 56 05 - Mail : pcombrisson@regionpaca.fr

Clémentine MOUILLERON

Animatrice ALCOTRA

Région PACA - Antenne régionale de Gap

Tél : 04 88 10 76 15 Port : 06 82 47 80 08 Mail : cmouilleron@regionpaca.fr

Jean-François LAMARCHE

Préfecture de Région PACA – SGAR PACA

Mail : jean-francois.lamarche@paca.pref.gouv.fr

Site internet : www.interreg-alcotra.org

b) Programme MED 2007-2013

I- Espace de coopération



- Portugal (2 régions)
- Espagne (6 régions et 2 villes)
- France (4 régions)
- Italie (18 régions)
- Slovénie
- Grèce
- Chypre
- Malte
- Royaume-Uni (Gibraltar)
- Pays IPA (Croatie, Monténégro, Bosnie-Herzégovine, Albanie)

2- Bénéficiaires

Toute personne juridique de droit public / privé :

- Autorités et administrations nationales, régionales ou locales
- Collectivités territoriales
- Universités et instituts de recherche
- Chambres des métiers, chambres de commerce et d'industrie
- Associations
- Secteur privé : structure de coopération PME, réseau d'entreprises, clusters, pôle de compétitivité....

3- Budget

Budget total : 256,6M €

Dotation FEDER : 193,2 M €

Taux de cofinancement FEDER pour les projets 75% et 85 % (pour SL, MT, CY)

4- Objectif général

Améliorer la compétitivité de l'espace MED de façon à assurer la croissance et l'emploi pour les générations à venir (Stratégie de Lisbonne)

Promouvoir la cohésion territoriale et la protection de l'environnement dans une logique de développement durable (Stratégie de Goëtberg)

5- Axes

Axe 1 : Renforcement des capacités d'innovation

Axe 2 : Protection de l'environnement et promotion d'un développement territorial durable

Axe 3 : Amélioration de la mobilité et de l'accessibilité des territoires

Axe 4 : Soutien au développement polycentrique et intégré de l'espace MED

Axe 2 : Protection de l'environnement et promotion d'un développement durable

- Protection et valorisation des ressources naturelles et du patrimoine
- Promotion des énergies renouvelables et amélioration de l'efficacité énergétique
- Prévention des risques maritimes et renforcement de la sécurité maritime
- Prévention et lutte contre les risques naturels

6- Programmation

Différents types de projets

- Projets classiques
- Projets stratégiques

Différents types d'appels à projets :

- appels à projets classiques
- appels à projets ciblés

7- Autorités du programme

Autorité de gestion : CR PACA

STC : Marseille

Autorité nationale : CR PACA

Préfet coordonnateur : Préfecture de région PACA

8- Calendrier

Lancement du 2^{ème} appel à projets stratégiques :

- Thématiques : accessibilité maritime, TIC
- Ouvert du 1^{er} avril au 30 septembre (1^{er} avril – 30 mai = avant projet)
- Séminaire de lancement : 7 avril 2011 (Marseille)

Relance de l'appel à projets stratégiques « Sécurité maritime » : avril 2011

3^{ème} appel à projet : début 2012

9- Contacts MED

Laetitia ARNAUD – BEDOUET

Point de contact national MED

CR PACA – DAE

Tél : 04 88 10 76 39 Mail : larnaud@regionpaca.fr

Marie-Line DRAY

Gestionnaire

CR PACA – DAE

Tél : 04 91 57 54 29 Mail : mdray@regionpaca.fr

Thierry ARPIN-PONT

Préfecture de région PACA

thierry.arpin-pont@paca.pref.gouv.fr

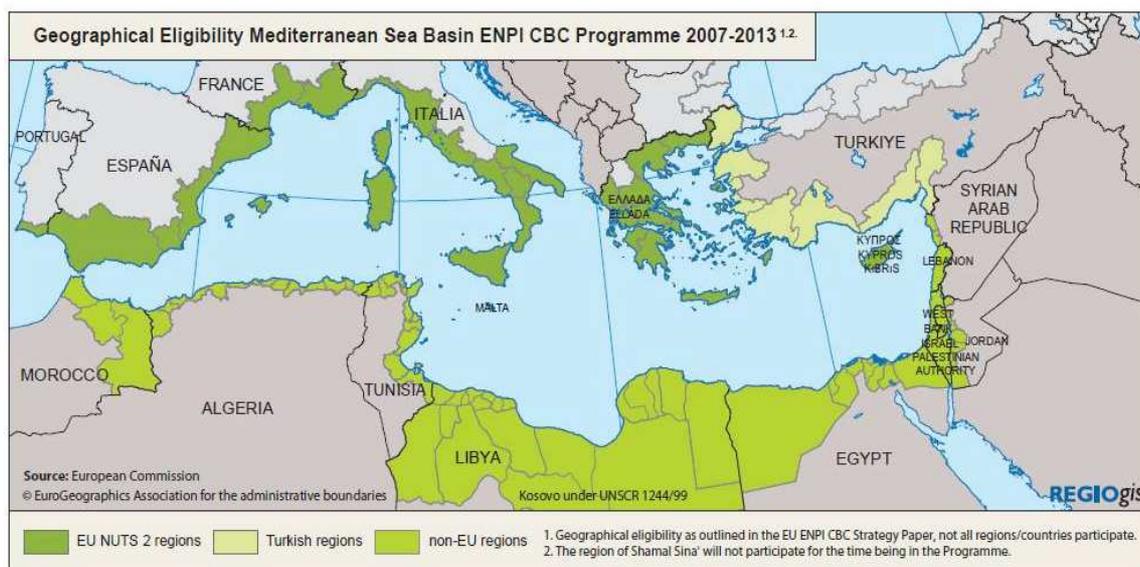
Site internet : <http://www.programmemed.eu>

c) Politique de voisinage 2007-2013

Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP)

Programme Bassin Maritime Méditerranée

I- Territoires éligibles



14 Etats différents :

1. **Espagne:** Andalous, Catalogne, Communauté Valencienne, Murcie, Îles Baléares, Ceuta, Melilla
2. **Portugal:** Algarve
3. **France:** Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur
4. **Italie:** Basilicate, Calabrie, Campanie, Latium, Ligurie, Pouille, Sardaigne, Sicile, Toscane
5. **Malte:** tout le territoire
6. **Grèce:** Anatolique Makedonia – Thrace, Centre Makedonia, Thessalie, Ipeiros, Ionie Nisive, Dytique Ellade, Stère Ellade, Péloponnèse, Attique, Voreio Aigaio, Kiti, Notio Aigaio
7. **Chypre:** tout le territoire
8. **Tunisie:** Médenine, Gabès, Sfax, Mahdia, Monastir, Sousse, Nabeul, Ben Arous, Tunis, Ariana, Bizerte, Béja, Jendouba

- 9. Egypte:** Marsa Matruh, Al Iskandanyah, Al Buhayrah, Kafr ash Shaykh, Ad Daqahliyah, Dumyat, Ash Sharquiyah, Al Isma'ilyah, Bur Sai'id
- 10. Israël:** Hadarom, Tel Aviv, Hamerkaz, Haifa, Hazafon
- 11. Liban:** tout le territoire
- 12. Syrie:** Latakia, Tartous
- 13. Jordanie:** Irbid, Al-Balga, Madaba, Al-Karak, Al- Trafila, Al-Aqaba
- 14. Autorité Palestinienne:** tout le territoire

2- Bénéficiaires

Organismes publics locaux, régionaux et nationaux
Universités et centres de recherche
Organisations non-gouvernementales
Associations professionnelles représentant les intérêts économiques et sociaux
Entreprises et organismes privés

3- Budget

Budget total : 189 M € dont 170 M € Fonds européens de voisinage
Contribution communautaire : 90 %
CPN : 10 %
Avance possible

4- Priorités

Objectif : *contribuer à promouvoir le processus de coopération durable et harmonieuse entre acteurs territoriaux au niveau du Bassin de la Méditerranée, en traitant les enjeux communs et en valorisant ses potentialités endogènes.*

Priorités :

- promotion économique et renforcement des territoires
- *promotion de la durabilité environnementale au niveau du Bassin*
- Promotion de l'efficacité et de l'opérabilité des frontières
- Promotion du dialogue culturel et de la gouvernance locale

Priorité 2 : Promotion de la durabilité environnementale

- Prévention et réduction des facteurs de risque pour l'environnement et valorisation du patrimoine naturel commun
- Diffusion des énergies renouvelables et amélioration de l'efficacité énergétique

5- Les projets

2 typologies de projets :

- **Projets stratégiques**, dont les domaines à traiter sont préalablement identifiés sur la base des mesures par le Comité de suivi et précisés par la formulation de termes de référence + partenaires de 4 pays au minimum + budgets compris entre 3 et 5 M €
- **Projets classiques** : partenaires de 3 pays au minimum + budgets compris entre 500 000 et 2 M €

6- Autorités du programme

Autorité de gestion : Région Sardaigne
Secrétariat technique conjoint : Cagliari
Autorité nationale : Préfet de région PACA

7- Calendrier

1^{er} appel à projets stratégiques : avril 2011 (Comité de suivi mi-avril)
Budget : environ 62,4 M €

6 thématiques

2^{ème} appel à projets standards : 2^{ème} semestre 2011

Budget : non décidé

Dans son ensemble, semblable au premier appel

1^{er} appel à projets stratégiques :

6 thèmes visés :

Priorité 1 :

- Définition et expérimentation de politiques de soutien à la R&D, l'innovation et le transfert de technologies avec une attention particulière portée aux PME et promotion de clusters de PME innovantes dans les secteurs suivants:

- Industrie agro-alimentaire
- Tourisme durable basé sur la préservation et la valorisation du patrimoine culturel et naturel

- Promotion de méthodes intégrées conjointes de planification dans le domaine de la gestion intégrée des zones côtières incluant la sécurité maritime.

Priorité 2 :

- Soutien à la R&D, l'innovation, le transfert de technologies, avec une attention particulière portée aux PME, en matière de **traitement et recyclage des déchets**.

- **La gestion de l'eau**, notamment :

- Qualité et Quantité de l'offre, en particulier concernant les réserves hydriques alternatives et la réutilisation des eaux usées
- La gestion efficace des ressources hydriques, en particulier concernant l'utilisation de l'eau à des fins agricoles.

- Définition de politiques et promotion d'initiatives pilotes en soutien à la R&D, l'innovation, le transfert de technologies avec une attention particulière portée aux PME dans le champ de **l'énergie solaire**.

Réunions :

- ✓ **4 avril, de 10h30 à 12h30 (Eau) et de 14h00 à 16h00 (Déchets), Hôtel de Région, (Marseille)**
- ✓ **8 avril, Energie solaire et Agro alimentaire (Montpellier)**
- ✓ **Tourisme durable et Gestion intégrée des zones côtières (Corse, date à définir)**

8- Contacts IEVP

Site de la Région Autonome de Sardaigne:

<http://www.regione.sardegna.it/speciali/enpicbc/fr/>

Enpi.med@regione.sardegna.it

France:

DATAR : Point de contact national

Claude MARCORI – Jean-Luc FRES

claude.marcori@diact.gouv.fr / Jean-Luc.FRES@datar.gouv.fr

Préfecture de région PACA

Tierry ARPIN - PONT

thierry.arpin-pont@paca.pref.gouv.fr

Conseil régional Paca

Patricia DIBIASE

pdibiase@regionpaca.fr

C/ FSE – LIFE – PCRD

Intervention de **Sandrine HALBEDEL, ARPE** (Agence régionale pour l'environnement)

Porteur de projets

Tél : 04 42 90 90 69 Mail : s.halbedel@arpe-paca.org



a) Les fonds structurels : Exemple du FSE

Objectif : *compétitivité régionale et emploi*

Enveloppe **nationale** : 650 M€

Enveloppes **régionales** : 3 850 M€ dont **PACA** : 288 M €

Trois directions principales :

- Intégration des publics en difficulté, notamment les jeunes
- Développement du volet formation professionnelle
- Intégration des migrants et lutte contre les discriminations liées à l'origine,...

I PO FSE (diagnostics, axes, modalités, financements)

I DOMO FSE

Ce n'est pas évident pour une association EEDD de bénéficier d'un FSE car il n'y a pas d'entrée spécifique EEDD. En revanche, ce n'est pas impossible. Ainsi, tous les organismes de formation ou qui font de l'insertion peuvent bénéficier du FSE.

Cf site de la Commission européenne (très bien fait).

Les associations doivent « enlever leur casquette EEDD » et réfléchir à ce qu'elles font d'autre. Par exemple, sur certains axes du FSE comme « faciliter le travail de la femme », on n'est pas éligible en tant que structure EEDD mais en tant qu'employeur.

A noter : si l'on est sur des microprojets annuels, ce n'est pas la peine de faire une demande de FSE. Ces fonds concernent des projets pluriannuels. Il est donc nécessaire d'être en mesure de se projeter à moyen terme. Cela demande « presque » une véritable stratégie. Pour Sandrine Halbedel, ce travail de réflexion et de projection est très intéressant. Il modifie notre façon de voir les projets.

Instructeurs : **DIRECTTE** (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)

Porteurs de projet : tout acteur du territoire si le projet n'a pas de but lucratif et qu'il a un impact large auprès d'un groupe cible

Créer des emplois en plus grand nombre pour faire reculer le chômage et mieux former les travailleurs, afin qu'ils soient en phase avec les exigences du marché de l'emploi

4 axes d'intervention :

- **Axe 1** : Contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques - 61,1 M€ (21,5%)
- **Axe 2** : Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi - 104 M€ (36,5%)
- **Axe 3** : Renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations pour l'inclusion sociale - 89 M€ (31,3%)
- **Axe 4** : Investir dans le capital humain et la mise en réseau, l'innovation et les actions transnationales - 20,5 M€ (7,2%)

Axe d'intervention 1 : Contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques - 61,1 M€ (21,5%)

L'axe 1 vise à soutenir les actions ayant pour objectif le maintien et le reclassement des travailleurs âgés dans l'emploi mais aussi le développement d'un meilleur accès à la formation pour les travailleurs peu qualifiés et les salariés des PME et TPE ainsi qu'à améliorer l'accès à l'apprentissage.

1.1 - Anticiper et gérer les mutations économiques (4,4 M€)

1.2 - Agir sur le développement des compétences par la FTLV (50,3 M€)

1.3 - Soutenir la création d'activité et promouvoir l'esprit d'entreprise (6,4M€)

Axe d'intervention 2 : Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi -104 M€ (36,5%)

L'axe 2 invite à augmenter le taux d'emploi des jeunes, des seniors et des populations issues de l'immigration. Cette action doit se traduire par un effort accru de résorption du chômage grâce à une meilleure efficacité du service public de l'emploi. Elle contribue à l'amélioration de la formation des jeunes et des adultes et au retour à l'emploi des femmes et des chômeurs de plus de 50 ans. Elle vise également à l'intégration des migrants.

2.1 - Modernisation du service public de l'emploi (52,5 M€)

2.2 - Développement des politiques actives du marché du travail (45,1 M€)

2.3 - Développement de la participation des femmes au marché du travail (6,4 M€)

Axe d'intervention 3 : Renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations pour l'inclusion sociale - 89 M€ (31,3%)

Cette priorité a pour cible la réduction des inégalités territoriales face à l'emploi, et l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Elle participe également à la lutte contre les discriminations, pour la diversité et l'inclusion sociale ainsi qu'à la réduction de l'échec scolaire. Elle contribue ainsi à renforcer la cohésion sociale, notamment dans les quartiers défavorisés. Renforcer la cohésion sociale permettra de renouveler les bases de la compétitivité en augmentant le potentiel de croissance.

3.1 - Retour à l'emploi des jeunes et des adultes en difficulté ainsi que des personnes bénéficiaires de minima sociaux (7,3 M€)

3.2 - Appuyer les publics confrontés à des difficultés particulières d'insertion (11,7M€)

3.3 - Actions en faveur des habitants des ZUS (5 M€)

3.4 - Dispositifs de cohésion sociale - PLIE (42 M€)

3.5 - Dispositifs de cohésion sociale - PDI (18 M€)

3.6 - Diversité et lutte contre les discriminations (1 M€)

3.7 - Lutte contre le décrochage et l'abandon scolaire précoce (4 M€)

Axe d'intervention 4 : Investir dans le capital humain et la mise en réseau, l'innovation et les actions transnationales - 20,5 M€ (7,2%)

Cette priorité porte essentiellement sur l'amélioration des systèmes de formation en vue de contribuer à la qualité des emplois et la mise en réseau des acteurs sur les territoires. Elle vise à améliorer la qualité du système d'éducation, d'orientation et de formation pour aller dans le sens d'une économie fondée sur la connaissance.

4.1 - Capital humain (6,37 M€)

4.2 - Développer les partenariats et la mise en réseau (7 M€)

4.3 - Actions innovantes transnationales ou interrégionales pour l'emploi et l'inclusion sociale (7,1 M€)

b) Les programmes intra-communautaires : Exemples du LIFE et du PCRD

Les financements européens permettent également la **promotion de secteurs selon des programmes thématiques (Leonardo, PCRD...)**.

Les projets financés doivent concerner les autres politiques communes comme la recherche, l'environnement, l'éducation, les transports... Le financement de ces projets s'effectue dans le cadre de programmes communautaires annuels ou pluriannuels.

Contrairement aux financements précédents, c'est la Commission européenne (DG concernée), parfois assistée d'agences nationales ou de comités de pilotage, qui attribue les financements après acceptation des projets.

I- Le LIFE

Avec Life+, **instrument financier unique pour l'environnement**, il s'agit notamment d'intégrer l'environnement dans d'autres politiques.

Le programme est axé sur la lutte contre le changement climatique et le déclin de la biodiversité en Europe, la protection de la santé et de la qualité de vie, la gestion durable des déchets et des ressources naturelles.

Il peut également encourager des approches stratégiques pour le développement de la politique environnementale, la communication et la diffusion des meilleures pratiques.

Il comporte trois volets :

- LIFE+ nature et biodiversité

- LIFE+ politique environnementale et gouvernance (couvre les priorités du 6ème Programme d'Action pour l'Environnement)

- LIFE+ information et communication en matière environnementale

LIFE fonctionne par appels à propositions et appels d'offres publiés sur le site Internet du programme LIFE, et au Journal officiel de l'Union Européenne (JOUE).

http://ec.europa.eu/environment/funding/intro_fr.htm

La Commission européenne, assistée par des Comités composés de représentants des Etats membres de l'Union européenne et par des pays tiers associés au programme, sélectionne les projets. Une agence indépendante d'experts, assiste également la Commission européenne dans la mise en œuvre de LIFE.

LIFE+ Nature et biodiversité

Le volet "Nature et biodiversité" prolonge et complète l'ancien programme LIFE Nature. Il cofinance des projets **de bonnes pratiques ou de la démonstration** contribuant à l'application des directives "oiseaux" et "Habitats" et du Réseau Natura 2000.

Il permet également de cofinancer des projets innovants ou de démonstration visant à la réalisation des objectifs de la communication de la Commission intitulée "Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà".

Au moins 50% du budget LIFE+ pour le cofinancement des projets sont consacrés à des projets concernant la conservation de la nature et de la biodiversité.

LIFE+ Politique et gouvernance en matière d'environnement

Le volet "Politique et gouvernance en matière d'environnement" prolonge et complète l'ancien programme LIFE Environnement.

Il permet de **cofinancer les projets innovants ou pilotes qui contribuent à l'application de la politique environnementale européenne et au développement de mesures, techniques, méthodes et instruments innovants**. Il sert également à contrôler les pressions exercées sur notre environnement (y compris, la surveillance à long terme des forêts et des interactions environnementales).

LIFE+ Information et communication

Ce nouveau volet permet de cofinancer les projets relatifs à la **communication et aux campagnes de sensibilisation** aux problèmes liés à l'environnement, à la protection de la nature et à la conservation de la biodiversité, ainsi que des projets liés à la prévention des feux de forêt (sensibilisation, formation spécifique).

Informations complémentaires

Pour accéder au texte intégral du règlement LIFE+ et aux informations concernant chaque volet LIFE+ (y compris les modalités de demande de financement, les critères de sélection des projets et les dossiers de candidature) : <http://ec.europa.eu/life>

[La page d'accueil de LIFE](#) contient également des informations concernant le programme et les projets LIFE III, y compris une base de données sur tous les projets LIFE financés depuis 1992.

Retour d'expérience :

Depuis le 1er août 2006, l'ARPE coordonne un programme LIFE voué à la conservation des populations de vipères d'Orsini dans trois départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Alpes de Haute-Provence, Var et Vaucluse).



Depuis le 1er janvier 2010, l'ARPE coordonne un programme LIFE+ Nature voué à la conservation des habitats et des populations de la tortue d'Hermann dans le Var.

LIFE Vipère d'Orsini

Les Objectifs du programme :

- Préserver et restaurer les habitats et en accroître la fonctionnalité et la connectivité
- Contrôler les aménagements et les activités de loisir en zone de montagne susceptibles d'avoir un impact sur l'habitat de la vipère d'Orsini
- Limiter les destructions volontaires et les prélèvements illégaux de vipères d'Orsini dans les populations naturelles
- Permettre une meilleure protection et gestion des populations de Vipère d'Orsini en France et à l'étranger en favorisant les échanges d'expériences entre spécialistes (scientifiques et gestionnaires) et en rendant accessibles les résultats de ce programme

LIFE Tortue d'Hermann :

Les Objectifs du programme :

- **Assurer la viabilité des populations de Tortue d'Hermann dans le Var** : meilleures pratiques et actions démonstratives de gestion et de protection

- **Faire évoluer les représentations et les comportements vis-à-vis de l'espèce** auprès des différents publics (administrations, élus et acteurs locaux, grand public), pour faire évoluer sa prise en compte dans l'aménagement du territoire et pour transformer les comportements qui portent atteinte aux populations sauvages et aux milieux favorables.



- **Développer, tester, évaluer, des pratiques de gestion des habitats, transférables au niveau national et européen** : démarche de valorisation et de transfert de compétences à destination des gestionnaires des sites *Testudo hermanni hermanni* en France (Var et Corse) et en Europe (Espagne Italie) des pays aux problématiques proches pour la sous-espèce *Testudo hermanni boetgeri* (Balkan, Grèce, ...) ou pour l'espèce voisine *Testudo graeca* (Moyen-Orient, Afrique du Nord, ...)

2- Le 7° PCRD

Soutien notamment aux **projets de coopération internationale** dans l'Union européenne et au-delà.

10 domaines thématiques correspondant à des champs importants de la **science et de la recherche**,

Un de ces domaines : **environnement** : changements climatiques, pollution, risques, environnement et santé, gestion des environnements marins, écotecnologies...

Défi majeur : développement des technologies nécessaires à la réalisation de l'équilibre entre les activités humaines et la gestion durable de l'environnement et de ses ressources.

Objectif est de *renforcer les connaissances et de mettre au point des outils et nouveaux services pour résoudre d'une manière intégrée les problèmes de l'environnement.*

Objectifs :

- **Promotion du développement de la connaissance et de la technologie;**
- **renforcer les connaissances** et de mettre au point des **outils** et **nouveaux services** pour résoudre d'une manière intégrée les problèmes de l'environnement.

Bénéficiaires :

- Toute entité juridique de l'UE
- Au moins 3 entités juridiques doivent participer, indépendantes les unes des autres.

Fonctionnement :

- appel à propositions publiés au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), dans les pages Internet consacrées au PCRD.
- La Commission européenne sélectionne les projets, après avis d'un comité d'experts indépendants.

Point de contact national : ADEME

II/ Témoignages

- a) **ECOREM** : Espace collaboratif de ressources EDD pour le milieu littoral et marin méditerranéen

Intervention de **Jean-Louis BAUDE, Directeur du CPIE Côte Provençale**
Tél : 04 42 08 07 67 Mail : jlbaude@atelierbleu.fr



I- Le projet

Développer une plateforme d'échanges et de ressources accessibles aux acteurs de l'EDD concernés par le milieu littoral et marin méditerranéen ainsi qu'au grand public afin de permettre le développement de projets communs.

La plateforme offre un espace ressources collectif, un espace projet avec des outils collaboratifs, des vecteurs d'échanges.

2- Le vécu d'ECOREM en tant que porteur de projet

Jean-Louis Baude : « Ecorem a bénéficié de notre premier fond européen. On a pu financer la partie « Etude » du projet, soit 5 collaborateurs à temps plein ».

Montant total sur 3 ans : 226 000 €

2 observatoires ont été développés : sentinelles de la mer et un observatoire sur la pêche.

« Au regard de l'importance du projet et de sa vocation méditerranéenne, il fallait un financement européen. Le **type de financement** a été choisi après avoir consulté plusieurs **experts** ainsi que la **mission Europe**.

Le choix du **FEDER** a été fait en raison des caractéristiques mêmes des axes du FEDER (innovation, collaboration, partage de ressources, accessibilité grand public) qui correspondaient exactement aux caractéristiques du projet ».

La **mise en œuvre** a nécessité un **important travail de rédaction détaillée**. Le dossier déposé à la Préfecture faisait 160 pages. « Nous avons bénéficié de l'aide de nos experts, des services instructeurs et de la Préfecture qui ont apporté leurs compétences à la réalisation du dossier ».

Service instructeur : le **STELAC** à la **DREAL** : **Madame Anaïs BRANCHEREAU**.

Partenaires associés :

- **Initiative Europe Conseil (IEC)** dans un premier temps pour le choix des financements
- **Sud Initiative Environnement (SIE)** dans un second temps pour le montage du dossier.

Les services de ces structures, qui fonctionnent comme des bureaux d'étude, sont bien entendu payants pour les associations qui y font appel.

Remarques :

- lorsque l'association ne dispose pas de ces compétences en interne, elle a tout intérêt à faire appel à ce type de structure, sans quoi, le temps passé dépasserait le prix du service demandé.
- L'ARPE a recensé tous les bureaux fournissant ce type de services dans la Région PACA. Le document est en train d'être actualisé. Il sera bientôt disponible.

Organisation interne : « nous avons un service comptable et déjà beaucoup d'outils comme la **comptabilité analytique** et la **traçabilité**. Nous nous préparions à cette étape depuis plusieurs années. Malgré tout, nous avons dû mettre en place une organisation spécifique et de nouveaux outils, le temps consacré au montage du dossier, à la gestion et au suivi étant assez important ».

Pour ce projet, 83 000 € de trésorerie ont dû être mobilisés et sortis avant d'être remboursés. « Il est important d'adapter le montant de son dossier à ses capacités de trésorerie ».

Pour le montage et le suivi de ce dossier, il n'y a pas eu de recrutement externe mais un recrutement en interne (même chose pour la LPO).

« Une fois l'organisation mise en place et la compétence acquise, il est primordial de continuer à faire appel aux fonds européens ».

b) LPO PACA

Intervention de **Magali Goliard, Directrice adjointe LPO PACA**
Tél : 04 90 74 10 55 Mail : magali.goliard@lpo.fr



I- Les projets

Conservation des puffins sur les îles d'Hyères : LIFE Nature 2003 – 2007
Conservation des faucons crécerellettes France/Espagne : LIFE Transfert 2005 – 2009

Dans le cadre de ces projets, la LPO a mis en place les actions suivantes :

- Actions de conservation de la nature avec un volet communication et éducation
- Création d'outils de connaissance, de gestion et de sensibilisation sur des espèces prioritaires
- Création d'outils pédagogiques en lien avec les programmes de conservation

Life Nature et Life Transfert correspondait tout à fait aux projets menés par l'association.

2- Le vécu de la LPO en tant que porteur de projet

Partenaires : plusieurs partenaires scientifiques, techniques et éducatifs.

Organisation interne : un poste dédié à la coordination de chaque LIFE. Pas de recrutement externe mais recrutement en interne.

6 mois d'investissement au préalable pour le montage de chaque dossier.

La LPO affirme ne pas être prête à renouveler l'expérience en tant que porteur du projet car cela comporte trop de risques financiers en termes de trésorerie. En revanche, en tant que partenaire, elle pourrait être intéressée.

c) Centre de découverte du monde marin

Témoignage de **Caroline GIRAUD, Chargée de mission Développement Durable, Centre de Découverte du Monde Marin (CDMM)**

Tél : 04 93 55 33 33 Mail : cdmm-dd@orange.fr



I- Le projet

Le CDMM a obtenu un **FSE** pour le projet « **A la découverte des métiers de la protection de l'environnement et du développement durable** » qui concernait les bénéficiaires du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

« Ce projet associe une double thématique complémentaire de sensibilisation à l'environnement et à la maîtrise du concept de développement durable au travers d'enseignements théoriques et pratiques (activités sportives, visites sur sites et intervenants extérieurs) pour recréer une dynamique et disposer des clés nécessaires pour accroître les chances d'un retour dans la vie active rapide et efficace ».

2- Le vécu du CDMM en tant que porteur de projet

Pourquoi ce public ?

« Nous souhaitons privilégier le lien social et permettre ainsi à des personnes en recherche d'autonomie ou en situation fragile de tisser ou réparer des liens avec la collectivité, avec leur environnement (socio-culturel et naturel).

Cette population cible est peu touchée par ce type de formation et c'est la raison pour laquelle le CDMM a tenu à pouvoir mener à bien ce projet.

Notre projet vise à être une première étape dans le retour à l'emploi. L'objectif est de recréer une dynamique pour disposer des clés nécessaires pour accroître les chances d'un retour dans la vie active rapide et efficace.

Nous avons déjà travaillé avec un public en réinsertion et souhaitons renouveler ce type d'expérience ».

Comment financer l'action ?

« Ces formations font suite à des « formations test » effectuées l'an passé dans le cadre d'un projet d'économie locale et sociale (PELS) de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur.

Le PLIE a proposé la formation à ses bénéficiaires.

Pour pérenniser l'action, nous avons cherché des solutions avec le PLIE qui nous a orienté vers le FSE ».

Service instructeur : la Direction Politique de la Ville et Cohésion Sociale de la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur.

Partenaires associés :

- le PLIE de la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur

Organisation interne :

« Une **fiche de temps de travail spécifique pour ce projet** ainsi qu'une **fiche contacts** sont nécessaires. La fiche contact précise la date de chaque rendez-vous, les personnes présentes, l'objet et le résultat obtenu.

Un **mode d'évaluation et de suivi** ont été mis en place pour connaître **l'impact de la formation** et l'évolution de la situation des personnes formées dans le temps.

Il est également préférable de bien **conserver tout justificatif de paiement** et de bien **faire mentionner sur les factures l'intitulé du projet** (liste des dépenses, justification des heures de formation, rapport d'exécution...) ».

Le CDMM a affirmé être prêt à renouveler l'expérience : « un dossier de renouvellement de demande de subvention a été déposé pour 2011 ».

Quelques points essentiels à retenir

- **les subventions européennes ne remplacent pas les aides nationales mais les complètent.** Un cofinancement est donc nécessaire.
- Il existe différents types d'aides financières européennes pour les porteurs de projets. Parmi eux, les **fonds structurels** dont l'objectif est la promotion des régions et les **programmes d'action communautaire** qui font la promotion de certains secteurs.
- Pour chacun des fonds européens, **il n'existe pas d'entrée directe EEDD. L'EEDD ne doit être qu'un volet d'un projet plus global dont la thématique principale entre dans le champ des axes définis pour chacun des fonds.**

Ex : LPO : « dans l'un de nos projets nous avons un volet sensibilisation. En revanche, la thématique principale est la préservation d'une espèce spécifique ».

- **Contrôles lourds et fréquents** ce qui implique beaucoup de **rigueur dans la gestion de son projet**. Si les actions mises en œuvre ne correspondent pas précisément à ce qui avait été décrit ou si les exigences prévues ne sont pas respectées, un remboursement des sommes versées pourra être exigé.

☐ L'ensemble des procédures doit s'inscrire dans une **démarche qualité** qui doit être **formalisée par écrit** et **conservée** avec l'ensemble des pièces relatives à l'opération. Notamment, dès le début de l'opération, prévoir des **procédures d'évaluation et de capitalisation des résultats** élaborées conjointement avec les partenaires. L'association devra aussi maîtriser l'ensemble des outils de gestion pour pouvoir assurer **traçabilité et transparence** et justifier chaque dépense en remontant aux documents comptables qui devront être précisément reliés aux actions mises en œuvre.

- Il est absolument nécessaire de disposer d'un **fond de roulement** suffisant pour se lancer dans l'aventure car la procédure est longue.